



Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdt3c.org Web : cfdt3c.org

Sucy en brie PDC

La CFDT signe l'accord sur les repos et met en garde la direction

Le CTP validant la réorganisation de Sucy en Brie s'est tenu le 30 septembre 2010 à la DOTC. La CFDT et FO ont signé l'accord permettant les jours de repos, SUD s'est abstenu. La CFDT a, par contre, dénoncé cette réorganisation en votant contre. La DOTC, en allongeant les quartiers de distribution et en diminuant le nombre de repos, aggrave la pénibilité et prend le risque d'une explosion des risques de maladie et d'inaptitude.

Ce que la CFDT a tout de même obtenu :

- Les repos seront fractionnés en deux fois soit : lundi et mardi puis 5 semaines après samedi. La CFDT maintient son exigence de repos plus nombreux (3j toutes les 8 semaines)
- La mise en place de la réorganisation est prévue le 19 octobre 2010 ; La sécabilité des lundis et mardis ne s'appliquera qu'à partir du mardi 02 novembre.
- Une promotion facteur référent en 1.3 devra être réalisée.
- Concernant les facteurs qualité, le Directeur d'établissement s'est engagé à octroyer quelques samedis de repos accolés au mercredi, jeudi et vendredi. La CFDT suivra cet engagement lors de la commission de suivi. Pour la CFDT, chaque agent doit bénéficier de samedis de repos.
- 7 Vélos électriques seront livrés pour les tournées les plus éloignées du bureau ou celles dont la pénibilité est la plus forte. Pour la CFDT, ces vélos doivent être fournis au plus près de la mise en place de cette réorganisation.

Des revendications qu'il reste à obtenir :

- L'attribution de tickets restaurant pour le personnel qui le souhaite. L'éloignement du restaurant administratif le plus proche, Créteil, doit être prise en compte. En terminant à 13H38, les facteurs de Sucy ne peuvent pas y parvenir avant la fermeture.
- Des promotions en 1.3 supplémentaires ainsi que le 2.3 pour les facteurs qualité.
- Des propositions de reclassement pour les agents en surnombre conformes à leurs souhaits.
- Davantage de repos afin de réduire les effets de la pénibilité.
- L'augmentation du nombre de rouleurs afin de remplacer les absences sans recourir à la sécabilité.

Plus nombreux, plus forts, je me syndique à la CFDT